

L'AN DEUX MIL VINGT,
Le MARDI 25 FEVRIER à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la MAIRIE de SARRIGNE, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCATION : 19/02/2020

Nombre de Conseillers Municipaux : 11

PRESENTS : 11

Mesdames et Messieurs : LIGER Françoise, DUPERRAY Guy, GUILLET Sébastien, HOUARD, FOURNY Christophe, ENON Eric, , BIOTTEAU Christophe, , MARTEIL Annie, ALVAREZ Philippe, LHERIAU Yannick.

Absents représentés : néant

Absents excusés : Néant

Absents : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : BIOTTEAU Christophe

Affiché le 27/02/ 2020

Compte rendu de la réunion du 28 janvier 2020 : Pas d'observation

DELIBERATIONS

2020-02-01 – Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2019 :

Après s'être fait présenté le budget primitif 2019 et les décisions modificatives s'y rattachant ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation à faire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les sections budgétaires et les budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion pour 2019 concernant la Commune dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion 2019 pour la Commune.

2020-02-02 – Approbation du Compte Administratif communal 2019 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal décide de voter le compte administratif de la commune présenté, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il est donné lecture du compte administratif 2019 de la Commune par Madame LIGER, désignée par les membres du Conseil Municipal.

SECTION	PRÉVU : BP 2019 + ou - DM	REALISÉ : CA 2019	RESULTAT de CLOTURE 2019
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Excédent de clôture 2018	+ 276.115,75	+ 276.115,75	
Recettes 2019	+ 611.848,00	+ 621.592,92	
Dépenses 2019	- 887.963,75	- 561.084,21	
Excédent de clôture 2019			+ 336.624,46
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Résultat de clôture 2018	- 70.353,15	- 70.353,15	
Recettes 2019	+ 1.159.808,01	+ 1.017.477,27	
Dépenses 2019	- 1.089.454,86	- 901.573,99	
Excédent de clôture 2019			+ 45.550,13
Restes à réaliser dépenses			- 105.765,46
Restes à réaliser recettes			+ 133.467,80

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif de la commune 2019 présenté par Madame LIGER, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances.

2020-02-03 – Affectation du Résultat Budget communal 2019 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien BODUSSEAU, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 60.508,71 €
- au titre des exercices antérieurs : excédent de 276.115,75 €

Soit un résultat à affecter de 336.624,46 €.

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 302.247,31 €,

Considérant que la section d'investissement présente un : excédent de clôture de + 45.550,13 €

Considérant que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- En dépenses : 105.765,46 €
- En recettes : 133.467,80 €

DECIDE, à l'unanimité, d'AFFECTER l'excédent de fonctionnement reporté sur le budget primitif de l'exercice 2020 de la façon suivante

- 336.624,46 €, porté au compte R002 en recettes de fonctionnement,
- 0 € porté au compte R 1068 en recettes d'investissement.

2020-02-04 – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de VOTER le budget primitif 2020 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement. Lorsqu'il n'y a pas d'opération, il est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- Dépenses de fonctionnement :	963.424,46 €
- Recettes de fonctionnement :	963.424,46 €
- Dépenses d'investissement :	801.762,36 €
- Recettes d'investissement :	801.762,36 €

A 21 heures 30, Monsieur Thierry HOUARD, devant s'absenter, donne procuration à Madame LIGER pour prendre part à toute délibération et émettre tous votes et signer tous documents.

2020-02-05 – Tarifs location Salle des Fêtes :

Par délibération n° 2019-12-03, le Conseil Municipal avait fixé les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes Michel Berger après sa rénovation. Afin de compléter celle-ci suite à la mise à disposition d'une scène mobile, composée de plusieurs panneaux et dont la mise en place nécessite l'intervention des services techniques communaux,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

de mettre à disposition gratuite 6 panneaux de LA SCENE MOBILE, et d'appliquer, à compter de ce jour, un forfait de 90 € au-delà de 6 panneaux (entre 7 et 12 panneaux maximum, manipulés et mis en place par les agents communaux).

2020-02-06 – Règlement du cimetière communal :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement du cimetière, proposée par la Commission chargée de ce dossier, concernant les restrictions de dépôt de fleurs au Columbarium et au Jardin du Souvenir. Concernant l'identifiant des plaques sur le Columbarium, il est ajouté deux options d'identification sur la porte de la case concédée.

Il conviendra à la prochaine réunion du Conseil Municipal de fixer les tarifs des deux choix proposés.

Et INVITE Monsieur le Maire à modifier son arrêté 2019-03.

Ces informations seront transmises aux personnes concernées par ces modifications.

2020-02-07 – Travaux d'Extension et de Réhabilitation de 3 ERP – Avenants aux marchés :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE, à l'unanimité,

L'avenant présenté par l'entreprise COIGNARD, lot N° 6 (travaux en moins-value), pour un montant de 890,15 € HT soit 1.068,18 € € TTC.

20120-02-08 – Dispositif de vente de logements anciens à ses occupants par Maine et Loire Habitat :

Par courrier en date du 27 janvier 2020, le Directeur Général de Maine et Loire Habitat a informé notre commune que 3 logements situés à Sarrigné, 5-6 et 7 Allée des Glycines, pourraient être proposés à la vente à ses occupants ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Maine et Loire Habitat à mettre en vente les 3 logements situés 5-6 et 7 allée des Glycines,

- 1/ dans le cadre de la vente aux occupants,
- 2/ pour les biens vacants après libération du logement,

CHARGE Maine et Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

INFORMATIONS

Personnel communal : Le Conseil Municipal est informé sur les problèmes rencontrés dans les plannings du personnel communal, suite à différents arrêts maladie de deux agents et la non titularisation d'un agent technique polyvalent. Une grande réflexion est lancée sur le personnel communal et les possibles externalisations.

Travaux parking salle des fêtes : les Elus sont informés sur l'évolution du chantier.

Divers : Le repas des Aînés a donné toutes satisfactions, avec plus de 63 personnes; L'inauguration du lavoir a rassemblé plus d'une trentaine de personnes (élus, enfants, directrice de l'école, 4 membres de la fondation du Patrimoine, souscripteurs et habitants de Sarrigné); le planning définitif des permanences pour les élections municipales sera adressé à tous.

DATES A RETENIR

28/2020 : soirée Partenaires Foulées de Sarrigné

01/03/2020 : Repas choucroute Société Boules de Fort

05/03/2020 : Conseil d'Ecole

15/03/2020 : 1^{er} tour des Elections Municipales

22/03/2020 : 2^{ème} tour des Elections Municipales

UN DERNIER MOT DE M. Le Maire est adressé à l'ensemble des conseillers, lors de ce dernier conseil municipal du mandat 2014-2020, pour les remercier sincèrement de ces années d'investissement au service de la commune et de tous ses habitants.

La séance est levée à 22 heures 05 minutes